

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT
41350

Objet : Désignation de Monsieur Pierre LEVAVASSEUR, conseiller municipal de Saint-Gervais-la-Forêt, en tant que correspondant « incendie et secours »

N°124/2026 VM

Le maire de Saint-Gervais-la-Forêt,

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels et notamment son article 13 ;

Vu l'article D 731-14 du code de la sécurité intérieure inséré par le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 ;

Considérant qu'il n'y a pas dans la commune d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile ;

Considérant qu'il appartient au maire de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame le maire désigne Monsieur Pierre LEVAVASSEUR, conseiller municipal, correspondant incendie et secours.

Article 2 : Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, Monsieur Pierre LEVAVASSEUR pourra, sous l'autorité du maire :

- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Article 3 : Monsieur Pierre LEVAVASSEUR informera périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Article 4 : Madame la directrice générale des services de la commune de Saint-Gervais-la-Forêt est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché et dont l'ampliation sera remise aux intéressés et transmise aux représentants de l'Etat,

- Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher
- Monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS à Vineuil,
- Monsieur Pierre LEVAVASSEUR,

Le maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

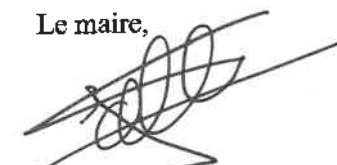
Transmis aux représentants de l'Etat le 27/04/2026

Publié le 27/04/2026

Fait à Saint-Gervais-la-Forêt, le 24/04/2026.

Le maire,




Isabelle JALLAIS GUILLET

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20260427-ACC2026-124-AR
Date de réception préfecture : 27/04/2026